

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39**

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 04.06.2026
Convocation faite
Le 22.05.2026**

**Délibération
N°2026-05-090**

**Demande de mise à
disposition d'un terrain à
titre gratuit à
FROMELNENNES (annexes)**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi vingt-huit mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : M. Fabien PRIGNON (à partir du point n°2026-05-066), Mmes Martine CONSOLARO (représentant Mme Valérie D'AMARIO), Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUX, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX, Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-05-085), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNÉ, Mme Isabelle BODART, M. Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, MM. Cédric JAGIELSKI, Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Christophe LÉONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Fabien PRIGNON (jusqu'au point n°2026-05-065), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Mme Valérie D'AMARIO (représentée par Mme Martine CONSOLARO), MM. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-05-086, pouvoir à Mme Roseline MADDI), Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Priscillia MAZZA (pouvoir à M. Olivier DIEUDONNÉ), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Mme Stéphanie CHACEL (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

M. Dominique HAMAIDE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard FAVET est propriétaire de maisons d'habitation sises 41 rue de la Manufacture à FROMELENNES. Il en a fait l'acquisition en 1993 de la société TREFIMETAUX, la vente ne portant alors que sur le bâti, la venderesse se gardant la propriété du terrain jusqu'ici réuni aux maisons,

Cette dernière acceptait cependant d'accorder à Monsieur FAVET la jouissance du terrain à titre gratuit,

Considérant l'acquisition, le 20 décembre 2005, par la Communauté de Communes, de ce terrain, ignorant l'accord de la venderesse avec Monsieur FAVET, lequel souhaite donc aujourd'hui officialiser cette occupation par un écrit,

Considérant que cette parcelle, cadastrée A947 au lieudit La Houillette à FROMELENNES, est située en zone naturelle et inondable,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle cadastrée A947 au lieudit La Houillette à FROMELENNES à Monsieur Gérard FAVET, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- * **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents à cette décision,
- * **approuve** d'entamer des négociations avec M. FAVET afin qu'il puisse acquérir cette parcelle au meilleur prix et de vérifier l'éventuelle application de la prescription trentenaire.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET

